INSA INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES HAUTS-DE-FRANCE

Université Polytechnique HAUTS-DE-FRANCE

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université Polytechnique Hauts-de-France- (UPHF),
Vu les statuts de l'Institut National des Sciences Appliquées- (INSA);
Vu les tirages au sort organisés le 4 juin 2025 en présence des organisations syndicales ;

Arrête

Article 1 : Les représentants titulaires et suppléants du personnel à la Commission Consultative Paritaire d'Établissement commune des agents contractuels, sont les suivants :

Catégorie	ELUS TITULAIRES	ELUS SUPPLEANTS
A	Théo VISCIANO Robin COLOMBIER	Mathieu DUBUIS Maria Paula CORREA ANGELONI
B	Anne Laure AUGUSTYNYAK Ourdia EZZEGUARHI	Lucie BROZYNA Quentin LEMEITER
C	Mélodie BRASSART Tiphaine CONTANT	Lucile LEMAITRE Marie MALABOEUF

INSA INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES HAUTS-DE-FRANCE

Université Polytechnique HAUTS-DE-FRANCE

Article 2 : Les représentants de l'établissement désignés pour siéger au sein de la Commission Consultative Paritaire d'Établissement commune au titre de l'Administration sont les suivants :

Représentants titulaires	**Représentants suppléants**
Eric Bricout Cédric Edart Karine Wiart Abdelhak Kabila Isabelle Massa Laurent Dubar	Maryvonne Boudy Vianey Maes Christian Courtois

Article 3 : Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est affiché :

- au bâtiment Froissart
- dans toutes les composantes et tous les services
- sur le site internet de l'université

Il est publié au recueil des actes réglementaires tenu par la Direction Générale.

Article 4 : Le Directeur général des services de l'UPHF et le Directeur Général de l'INSA sont chargés chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 4 juin 2025
Le Président,

Professeur Abdelhakim ARTIBA

UNIVERSITE POLYTECHNIQUE HAUTS-DE-FRANCE ★ Université Polytechnique